



Versailles, le 21 mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fermeture de l'établissement de la conduite automobile «Ecole de Conduite EC78 » à Versailles

Démarches à suivre

La fermeture de l'établissement de la conduite automobile «École de Conduite EC78» situé 4, rue Saint Charles à Versailles a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Conscient que cette situation est particulièrement pénalisante pour les candidats au permis de conduire inscrits dans cet établissement, tout est mis en œuvre pour récupérer les dossiers des candidats (demande de permis de conduire Cerfa 02 et livret d'apprentissage) auprès de l'auto-école afin **de les transmettre au mandataire liquidateur, Maître CHAVANE de DALMASSY, situé 20 avenue de l'Europe à Versailles et joignable 01-39-02-06-77.**

La Préfecture souhaite informer les personnes étant créancières de cette auto-école qu'elles doivent se manifester auprès du mandataire liquidateur pour déclarer leur créance.

Il est précisé **que le Bureau de l'Éducation Routière, sous l'autorité de la direction Départementale des Territoires ne peut intervenir dans un litige commercial** relevant de relations conflictuelles entre les élèves et leur établissement d'enseignement de la conduite. **Il est donc conseillé aux élèves de contacter uniquement le mandataire liquidateur.**

Pour le candidat ayant déjà passé et échoué à un examen pratique, et étant prêt pour être représenté, une mise à disposition exceptionnelle d'une place d'examen sera assurée par le Bureau de l'Éducation Routière **dans la mesure du possible et sous réserve de présentation de justificatifs** au bénéfice de l'auto-école reprenant l'élève.



Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22
pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr
Pour suivre les tweets de la Préfecture, rendez-vous sur @Prefet78